

**Note relative à la non réalisation d'une  
étude géotechnique**

Dans le cadre de l'instruction de la recevabilité du dossier de demande d'autorisation, la Cellule prévention des risques naturels, technologiques et lutte contre le bruit de la DDT avait préconisé la réalisation d'une étude géotechnique de recherche de cavités et de vides éventuels au droit du projet augmenté de 20 m dans les limites de la parcelle constructible.

Aucune étude géotechnique de ce type n'a été réalisée et n'est par ailleurs prévue puisqu'une partie du site est déjà terrassé depuis novembre 2018 puisqu'un bâtiment de stockage a été construit sur le site début 2019.

Dans ce cadre, deux permis de construire ont été autorisés en date du 10 octobre 2018 pour le bâtiment de stockage et en date du 22 novembre 2018 pour les poulaillers et aucune demande de ce type n'a été formulée.

En effet, il est bon de rappeler que les eaux pluviales provenant des toitures ne seront pas collectées et concentrées vers un seul et même lieu mais qu'elles s'évacueront vers à l'aplomb des toitures.